

L'Inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de Saône et Loire

Vu code de l'éducation, notamment l'article L. 921-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28-05-1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 90-770 du 31-08-1990 modifié relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par Internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1029 du 9 septembre 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2014 relatif à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par Internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections administratives paritaires signé par le bureau de vote électronique centralisateur le 6 décembre 2018 ;

Vu le procès-verbal de choix des sièges signé par le bureau de vote électronique le 7 décembre 2018 portant proclamation des résultats des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire départementale des instituteurs et des professeurs des écoles de la Saône et Loire,

#### ARRÊTE

Article 1er - La liste des membres de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles de Saône et Loire est fixée ainsi qu'il suit :

#### **A – Représentants de l'administration**

##### Membres titulaires :

- Monsieur Fabien Ben, Inspecteur d'académie - directeur académique, Président

- Madame Colette Jehanno, Secrétaire générale de la Direction des services départementaux
- Madame Janique Frayer-Miettaux, Adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale pour le 1<sup>er</sup> degré
- Monsieur Charles Perrin, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Chalon I
- Monsieur Jérôme François, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Mâcon Nord
- Madame Corinne Gibert, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Mâcon Sud
- Madame Anne Bazin, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Mâcon ASH
- Madame Myriam Pichon Dufourt, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Tournus
- Monsieur Philippe Marlier, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription Chalon II
- Monsieur Bruno Enée, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Mâcon maternelle adaptation

Membres suppléants :

- Monsieur Patrice Basset, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'Autun
- Madame Virginie Sparta, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Montceau les Mines
- Madame Stéphanie Marlin, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription du Creusot
- Monsieur Bruno Renault, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Louhans
- Madame Claire Villiers, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Charolles
- Monsieur Jean Baptiste Rousseau, Chef de division à la Direction des services départementaux
- Monsieur Jean-Louis Leroy, Inspecteur de l'éducation nationale Information et Orientation
- Madame Frédérique Demongeot, Cheffe de la division des élèves
- Monsieur Guillaume Bisellach-Roig, Chef de division à la Direction des services départementaux
- Madame Isabelle Touzot, Infirmière conseillère technique

**B – Représentants élus du personnel**

Dans l'ordre du tableau de proclamation des élus

Membres titulaires :

Professeurs des écoles hors classe et classe exceptionnelle

- Madame Isabelle Potheret, SNUipp-FSU
- Madame Nathalie Bourceret, SNUDI-FO

Professeurs des écoles classe normale

- Madame Aurélie Gagnier-Boivin, SNUipp-FSU
- Monsieur Philippe Vadot, SNUDI-FO
- Madame Françoise Everitt, SE UNSA
- Monsieur Vincent Castagnino, SNUipp-FSU
- Madame Stéphanie Acquaviva, SNUDI-FO
- Madame Sonia Bossu, SE-UNSA

- Madame Alexandra Dupy, SNUipp-FSU
- Monsieur Mathias Cazier, SNUipp-FSU

Membres suppléants :

Professeurs des écoles hors classe et classe exceptionnelle

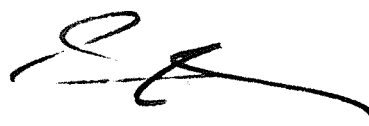
- Madame Catherine Morice, SNUDI-FO
- Madame Isabelle Bretin, SNUipp-FSU

Professeurs des écoles classe normale

- Monsieur Frédéric Péhu, SNUipp-FSU
- Monsieur Nicolas Mariller, SNUDI-FO
- Madame Solène Jaboeuf, SE-UNSA
- Madame Marie Larrouy, SNUipp-FSU
- Monsieur Thomas Tardivaud, SNUDI-FO
- Monsieur Aurélien Guyot, SE-UNSA
- Madame Emilie Hyenne, SNUipp-FSU
- Madame Stéphanie Macke, SNUipp-FSU

Article 2 : Madame la Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône et Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mâcon, le 27 janvier 2020



Fabien Ben  
Inspecteur d'académie - directeur académique  
des services de l'éducation nationale